



Usurpation d'identité pour ouverture ligne téléphonique

Par **krisndz**, le **11/01/2013** à **13:04**

Bonjour, pouvez vous me renseigner :

En novembre 2011, j'ai souscrit un abonnement téléphonique auprès d'un magasin avec enseigne du FAI, il y a une semaine de cela, j'ai voulu changer de portable et prendre une seconde ligne, tout ce passe bien au moment ou le commerçant entre mes données pour l'ouverture de ligne, il téléphone au siège du FAI et on lui dit que je suis en mesure de recouvrement d'impayés pour un montant de 800 euros suite à l'ouverture de deux lignes téléphoniques en aout 2012.

Il se trouve que les 2 lignes ont été ouvertes dans le magasin ou j'avais acheté mon vrai abonnement, que je n'ai jamais ouvert ces 2 lignes, que quelqu'un à utilisé une photocopie de ma carte d'identité mais à utilisé une fausse adresse et un faux RIB. Je n'ai jamais reçu de lettre de mise en recouvrement car les courriers étaient envoyés a la fausse adresse.

Je suis allé déposer une plainte pour usurpation d'identité, mais aujourd'hui je suis fiché PREVENTEL pendant 3 ans ou le temps de l'enquête, et je ne peux rien contracter, je ne supporte pas cette situation du fait que mon nom soit associé à un recouvrement alors que j'ai toujours payé ce que j'achète !!

Ma question est donc : puis je me retourner contre le magasin qui n'a pas fait une bonne vérification de la pièce d'identité, contre le FAI pour ne pas avoir vérifié les données, et PREVENTEL pour m'avoir fiché sans aucune recherche car je suis dans l'annuaire ?

Merci de l'attention portée à ce message.